

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
MISE À JOUR SUR L'ÉDUCATION
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
JUIN 2016

TABLE DES MATIÈRES

AMÉLIORER LE RENDEMENT DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION	2
Progression du rendement des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation	2
Élaboration d'un cadre provincial parallèle	2
Services de soutien aux élèves ayant une surdité ou une surdité partielle	3
Ébauche des Lignes directrices sur les programmes et les services d'éducation de l'enfance en difficulté concernant les élèves ayant une surdité ou une surdité partielle (de la maternelle à la 12 ^e année) et ébauche des Lignes directrices sur les programmes et services concernant les élèves ayant une cécité ou une basse vision (de la maternelle à la 12 ^e année).....	4
L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12 ^e année (L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12 ^e année) [2013] et projets régionaux.....	4
Soutien aux élèves ayant des troubles d'apprentissage.....	6
Plans d'enseignement individualisé (PEI) et planification de la transition	8
L'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, de la maternelle à la 12 ^e année (titre provisoire).....	9
Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves	9
Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances.....	10
Soutien aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA).....	14
Projets de renforcement des capacités des Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED).....	17
Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers.....	18
Aider les élèves ayant des besoins d'ordre intellectuel (élèves surdoués, déficiences intellectuelles légères et handicaps de développement) ou comportemental par la révision de définitions et l'élaboration de lignes directrices	19
Refonte des programmes d'éducation offerts dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) approuvés par le gouvernement.....	19
Consultation sur les écoles provinciales et les écoles d'application	22
FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	23
Aperçu du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté	23
Évolution du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.....	24
Planification intégrée de la transition pour les jeunes ayant un handicap de développement.....	25
CONSEILS SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	26
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté.....	26
MISES À JOUR D'AUTRES MINISTÈRES	27
Ministère : Services à l'enfance et à la jeunesse.....	27
Ministère : Santé et Soins de longue durée.....	35
Ministère : Formation, Collèges et Universités	37
Ministère des Services sociaux et communautaires.....	42

AMÉLIORER LE RENDEMENT DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION#

Progression du rendement des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation

QUOI DE NEUF

Les données de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) de 2013-2014 sont les seules données complètes dont on dispose à ce moment-ci. Les données de 2014-2015 sont incomplètes et ne peuvent servir à l'analyse statistique.

- Les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (à l'exception des élèves surdoués) ont fait des progrès dans leur rendement scolaire, comme le montrent les résultats des élèves de 3^e et de 6^e année aux tests de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques pour la période de 2002-2003 à 2013-2014.
- Les résultats aux tests de l'OQRE des élèves de 3^e année ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (à l'exception des élèves surdoués), de 2002-2003 à 2013-2014 révèlent une hausse de 24 % en lecture, de 43 % en écriture et de 6 % en mathématiques.
- Les résultats aux tests de l'OQRE des élèves de 6^e année ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (à l'exception des élèves surdoués), de 2002-2003 à 2013-2014 révèlent une hausse de 31 % en lecture, de 34 % en écriture et de 1 % en mathématiques.
- En 3^e et en 6^e année, l'amélioration du rendement en lecture et en écriture des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (à l'exception des élèves surdoués), de 2002-2003 à 2013-2014, était supérieure à celle de l'ensemble des élèves.
- De 2002-2003 à 2013-2014, les résultats aux tests de l'OQRE des élèves de 9^e année ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (à l'exception des élèves surdoués) montrent une augmentation de 24 % en mathématiques théoriques et de 24 % en mathématiques appliquées.
- Depuis 2002, le pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers en éducation (à l'exception des élèves surdoués) qui ont participé pleinement et pour la première fois au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de 10^e année et qui l'ont réussi s'est accru de 14 points de pourcentage. Le taux de réussite est resté le même, soit 51 %, en 2013 et 2014.

Élaboration d'un cadre provincial parallèle

FAITS SAILLANTS

- À l'été 2015, une équipe d'agents d'éducation de la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté (DPPEED), de la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation et de la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française ont

rédigé les attentes générales et les contenus d'apprentissage propres à chaque compétence.

- La création d'un cadre provincial parallèle pour les élèves qui ne sont pas soumis au curriculum de l'Ontario appuie l'engagement de la province envers la réussite et le bien-être de tous les élèves.
- La DPPEED a réalisé des consultations régionales avec les conseils scolaires, des regroupements de parents et des organismes provinciaux de l'automne 2013 au printemps 2014.
- L'été 2014, une équipe de rédaction a rédigé une ébauche des pages liminaires du cadre provincial parallèle, et la DPPEED y a mis la dernière main et a recueilli de la rétroaction des directions ministérielles pertinentes.
- À l'heure actuelle, les conseils scolaires de district offrent différents types de programmes parallèles. L'établissement d'un cadre provincial parallèle permettra d'uniformiser les programmes et l'évaluation de tous les élèves.
- Selon les données de 2013-2014 du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn), 334 311 élèves de la 1^{re} à la 12^e année (16,6 % de l'effectif scolaire de la province) bénéficiaient de programmes ou de services d'éducation de l'enfance en difficulté.
 - De ce nombre, 194 697 (58 %) fréquentaient une école élémentaire, et 139 614 (42 %), une école secondaire.
 - Environ 1 % des élèves recevant des programmes ou services d'éducation de l'enfance en difficulté n'étaient pas soumis au curriculum de l'Ontario ou ne l'étaient que partiellement.

PROCHAINES ÉTAPES

- Recueillir les commentaires de certains groupes d'intervenants sur l'ébauche des pages liminaires et les attentes générales et contenus d'apprentissage.

Services de soutien aux élèves ayant une surdité ou une surdité partielle

FAITS SAILLANTS

- Depuis 2008, le Ministère finance la Société canadienne de l'ouïe (SCO) et l'organisme VOICE for Hearing Impaired Children pour améliorer la capacité du secteur de l'éducation à enseigner aux élèves ayant une surdité ou une surdité partielle.
- Les domaines prioritaires ont inclus des ressources en ligne, notamment un guide sur la santé mentale, intitulé *Je me sens bien*, destiné à aider les parents et le personnel enseignant à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves ayant une perte auditive. Le guide est publié sur le site Web respectif de chaque organisme.

FINANCEMENT

- Les produits livrables de l'entente sur les paiements de transfert conclue avec la SCO pour 2016-2017 sont en cours d'élaboration. Les produits livrables de l'entente sur les paiements de transfert conclue avec l'organisme VOICE for

Hearing Impaired Children seront passés en revue à une date ultérieure par suite d'une demande de l'organisme.

Ébauche des Lignes directrices sur les programmes et les services d'éducation de l'enfance en difficulté concernant les élèves ayant une surdité ou une surdité partielle (de la maternelle à la 12^e année) et ébauche des Lignes directrices sur les programmes et services concernant les élèves ayant une cécité ou une basse vision (de la maternelle à la 12^e année)

FAITS SAILLANTS

- Les Lignes directrices pour la prestation des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté destinés aux élèves ayant une surdité ou une surdité partielle et les Lignes directrices pour la prestation des programmes et des services destinés aux élèves ayant une cécité ou une basse vision constituent des ressources que peuvent utiliser les conseils scolaires de district pour offrir des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté à ces élèves.

PROCHAINES ÉTAPES

- La DPPEED a l'intention de revoir les lignes directrices dans le cadre d'un vaste processus d'élaboration de lignes directrices et de consulter les intervenantes et intervenants concernés avant de les publier.
- La publication de la version électronique des lignes directrices reste à déterminer.
- La DPPEED collaborera avec les réseaux de leadership et d'autres intervenants pendant la préparation des lignes directrices.

L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année (L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année) [2013] et projets régionaux

FAITS SAILLANTS

- La version électronique de *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année (2013)* est accessible sur le [site Web du Ministère](#), de même que les rapports sur les projets régionaux de 2013-2014 de *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année*.
- En 2015-2016, le Ministère continue à fournir des fonds aux 72 conseils scolaires de district pour promouvoir l'utilisation du guide de ressources et l'apprentissage professionnel correspondant qui portent sur les domaines d'intérêt particulier suivants :
 - le fait pour le personnel enseignant de bien connaître leurs élèves, et la perception que les élèves ont d'elles-mêmes et d'eux-mêmes en tant qu'apprenantes et apprenants ainsi que l'utilisation d'un processus

intégré d'évaluation et d'enseignement à l'aide d'enquêtes collaboratives;

- la compréhension approfondie du développement de l'élève et de son apprentissage ainsi que des pratiques inclusives;
 - la pensée critique et la capacité à prendre des décisions fondées sur des données probantes pour favoriser un enseignement adapté, personnalisé et ciblé;
 - la mise à profit de la collaboration et des apprentissages professionnels communs dans une démarche par étapes pour favoriser l'apprentissage des élèves.
- Le Ministère continuera à se servir de la section sur [L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année](#) dans le site Web ÉduSource pour faciliter l'échange de ressources et l'utilisation du document.
 - *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année* (2013) s'appuie sur les principes directeurs énoncés dans le document *L'éducation pour tous : Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année* (2005).
 - *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année* (2013) décrit un cadre intégré d'évaluation et d'enseignement qui appuie l'apprentissage de tous les élèves.
 - Ce guide de ressources vise à transmettre au personnel enseignant de l'information sur les approches pédagogiques fondées sur la recherche qui se sont avérées efficaces pour favoriser l'apprentissage de tous les élèves, de la maternelle à la 12^e année. Parmi ces approches, mentionnons l'évaluation au service de l'apprentissage, la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation pédagogique et la démarche par étapes.
 - Le guide de ressources propose également des modèles d'outils de planification, dont des profils de classe et d'élève.
 - Depuis 2009, les conseils scolaires de district, sous la direction des 18 conseils scolaires responsables de la province, ont maintenu la mobilisation des connaissances, renforcé les capacités du personnel enseignant et communiqué leurs apprentissages en offrant un enseignement et un apprentissage personnalisés et détaillés. Les conseils scolaires de district ont utilisé cette ressource comme cadre d'intégration pour cerner les besoins du système axés sur les besoins des élèves, en établir l'ordre de priorité et y répondre.

FINANCEMENT

- De 2009 à 2014, le Ministère a octroyé des fonds à tous les conseils scolaires de district pour les encourager à participer à des activités régionales d'apprentissage professionnel. Des fonds additionnels ont été fournis aux 18 conseils scolaires responsables aux fins de la coordination des communautés d'apprentissage professionnel (CAP) régionales et de l'élaboration de ressources communes visant à appuyer l'utilisation du document dans les écoles élémentaires et secondaires.

En 2015-2016, les conseils ont reçu un total d'environ 1,5 million de dollars soit 17 000 dollars chacun, en plus d'ajustements en fonction de leur nombre de participants à la communauté d'apprentissage professionnel de leur région et de leur contribution à celle-ci. De plus, le Ministère a versé 5 000 dollars à chacun des 18 conseils scolaires responsables pour les aider à assumer leurs rôles et responsabilités de leaders en ce qui a trait à la collaboration régionale.

PROCHAINES ÉTAPES

- Le Ministère continuera d'appuyer l'utilisation du guide de ressources par tous les conseils scolaires de district et de faciliter la diffusion des ressources élaborées par les conseils à l'échelle provinciale.
- Il continuera de collaborer avec d'autres directions et divisions pour faciliter l'harmonisation avec *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année* (2013), et favoriser son utilisation verticalement et horizontalement (p. ex. avec la Division de l'apprentissage des jeunes enfants, la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation et le Secrétariat de la littératie et de la numératie pour élaborer des séances de formation et des conférences Web sur le leadership pédagogique de la maternelle à la 3^e année dans l'ensemble de la province).
- En 2016-2017, le financement pour les projets liés à *L'apprentissage pour tous de la maternelle à la 12^e année* sera intégré à la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques afin de fournir du soutien ciblé pour l'apprentissage, l'enseignement et l'animation en mathématiques pour les élèves ontariens ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, en particulier les élèves ayant des troubles d'apprentissage.

Soutien aux élèves ayant des troubles d'apprentissage

FAITS SAILLANTS

- En 2013-2014, les conseils scolaires de district ont indiqué que 41,4 % (75 543) des élèves en difficulté identifiés par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) présentaient un trouble d'apprentissage. Parmi les douze anomalies, il s'agit de la plus répandue. Il est raisonnable de supposer qu'une bonne partie des élèves qui reçoivent des programmes ou services d'éducation de l'enfance en difficulté, mais qui n'ont pas été identifiés par un CIPR, a des troubles d'apprentissage (144 987 ou 7,1 % de l'effectif total).
- La mise en œuvre des nouvelles exigences de la [NPP n° 8 – Identification des élèves ayant des troubles d'apprentissage et planification de programmes à leur intention](#) a commencé en janvier 2015. La NPP présente une nouvelle définition de « trouble d'apprentissage » et décrit une approche de planification des programmes pour les élèves ayant ces troubles qui favorise les principes et approches énoncés dans [L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année \(2013\)](#). La NPP n° 8 révisée vise à promouvoir une approche provinciale cohérente pour identifier les élèves

ayant des troubles d'apprentissage et planifier des programmes à leur intention.

FINANCEMENT

- En 2014, 2015 et 2016, le Ministère a accordé des fonds à l'Association ontarienne des troubles d'apprentissage (AOTA) pour qu'elle crée des résumés d'études fondées sur des données probantes et éclairées par la recherche, des outils d'enseignement reposant sur des pratiques efficaces, des webinaires, des vidéos, des balados et d'autres ressources en ligne, et qu'elle tienne un séminaire d'été qui aidera le personnel enseignant à améliorer sa compréhension des évaluations et stratégies pédagogiques fondées sur des données probantes et des recherches dans le domaine des troubles d'apprentissage).
- Le deuxième colloque des professionnels de l'enseignement de l'AOTA a eu lieu les 25 et 26 août 2015. Les participantes et participants ont obtenu des renseignements pratiques sur divers sujets : stratégies pédagogiques et stratégies d'évaluation efficaces, nouvelles perspectives, connaissances dans le domaine des troubles d'apprentissage (fondées sur des études récentes). Le colloque leur a également donné l'occasion de faire du réseautage avec d'autres professionnels.

PROCHAINES ÉTAPES

- Les ressources élaborées par le Ministère et les conseils pour soutenir la mise en œuvre de la version révisée de la NPP n° 8 continueront d'être publiées sur les sites [EduGAINS](#) (anglais) et [ÉduSource](#) (français). Le Ministère entend continuer de publier des ressources utiles sur ces sites Web afin de faciliter la mise en œuvre dans les conseils.
- La DPPEED continuera de collaborer avec d'autres directions et divisions du Ministère afin d'assurer l'intégration du travail accompli en vue d'appuyer les élèves ayant des troubles d'apprentissage.
- En 2015-2016, la DPPEED a contribué à la formation d'un groupe de travail sur les processus d'évaluation de l'éducation de l'enfance en difficulté (GTPEEED), qui comprend des membres de l'Ontario Psychological Association (OPA). La première phase des travaux du GTPEEED visait à fournir de l'orientation et des ressources pour aider les psychologues des écoles et les autres professionnels concernés à promouvoir une compréhension et une application uniformes de la nouvelle définition de trouble d'apprentissage dans la NPP n° 8. La DPPEED appuiera le GTPEEED dans ses efforts pour diffuser ses recommandations sur les pratiques professionnelles appuyant la mise en œuvre de la NPP n° 8.
- Grâce au financement accordé par le Ministère, l'AOTA met au point un éventail de ressources en ligne et tiendra les 23 et 24 août 2016 un colloque des professionnels de l'enseignement en vue d'améliorer la capacité des conseils scolaires de district et du personnel enseignant à aider les élèves ayant des troubles d'apprentissage. En 2016-2017, l'AOTA mettra au point

des modules d'apprentissage sur l'enseignement aux élèves ayant des troubles d'apprentissage. Ces modules pourraient inclure des vidéos, des webinaires, des plans de leçons, des documents de cours, des blogues et des résumés de recherches.

- En 2016-2017, dans le cadre de la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques, on accordera une attention particulière aux élèves ayant des troubles d'apprentissage en offrant la plus grande partie de l'aide spécialisée aux écoles et aux conseils repérés aux termes de cette stratégie.

Plans d'enseignement individualisé (PEI) et planification de la transition

FAITS SAILLANTS

- Le 31 août 2015, le Ministère a cessé de fournir un gabarit provincial de PEI électronique, car les conseils scolaires de district l'utilisent moins; ils créent plutôt leurs propres gabarits qui respectent les normes ministérielles énoncées dans le document *Plan d'enseignement individualisé - Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre* (2000).
- Le Ministère continue de publier des ressources au sujet de l'éducation de l'enfance en difficulté sur les sites Web ÉduSource (français) et EduGAINS (anglais). Ces ressources comprennent des exemples de PEI assortis de plans de transition, ainsi que des documents élaborés par des conseils pour aider les représentantes et représentants du milieu de l'éducation à utiliser les PEI et les plans de transition connexes.
- Les PEI constituent un outil important favorisant le rendement et le bien-être des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.
- Le Ministère a publié le document *Rapport de 2012 sur les tendances provinciales concernant les plans d'enseignement individualisés : Rendement des élèves et réduction des écarts*, qui s'appuie sur les résultats soumis par les conseils scolaires de district, les administrations scolaires et les écoles provinciales et d'application. Ce rapport confirme l'engagement des conseils scolaires de district à l'égard de l'amélioration continue des PEI. Plus précisément, il souligne que les conseils scolaires de district ont indiqué avoir atteint le niveau « Satisfaisant » ou « Expert » quant au respect des normes liées à ces plans.
- Depuis 2012, le Ministère a octroyé des fonds aux conseils scolaires de district pour qu'ils continuent à améliorer les PEI, y compris les plans de transition.

PROCHAINES ÉTAPES

- En 2015-2016, l'amélioration continue de la planification des PEI et des plans de transition demeure l'une des priorités du financement de l'apprentissage pour tous de la maternelle à la 12^e année accordé dans le cadre de la Subvention pour d'autres programmes d'enseignement.

L'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, de la maternelle à la 12^e année (titre provisoire)

FAITS SAILLANTS

- La DPPEED se prépare à publier un guide complet et intégré d'éducation de l'enfance en difficulté qui actualise et collige des renseignements provenant de divers documents : *Normes concernant les plans de l'enfance en difficulté des conseils scolaires* (2000), *Plan d'enseignement individualisé : Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre* (2000), *Guide sur la planification de la transition* (2002), *Guide pour les éducatrices et les éducateurs* (2001) et *Plan d'enseignement individualisé (PEI) – Guide* (2004).
- *L'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, de la maternelle à la 12^e année* (titre provisoire) précisera les politiques et les exigences du ministère de l'Éducation qui régissent les programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté ayant cours dans les écoles élémentaires et secondaires publiques de l'Ontario. Le secteur a réclamé la clarification des politiques et obligations en matière d'éducation de l'enfance en difficulté. Il s'agit d'une occasion propice pour consolider les divers documents que le Ministère a élaborés au fil du temps.
- Ce guide sera destiné aux gestionnaires des écoles et des conseils scolaires. Il présentera également un intérêt pour les membres de la communauté de l'éducation en général.
- La publication de la version électronique du guide est prévue pour 2016.

Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves

QUOI DE NEUF

- En février 2016, les membres du personnel des bureaux régionaux qui sont responsables des plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves (PAC) et qui travaillent avec les équipes chargées du PAC dans les conseils scolaires se sont réunis pour examiner le travail accompli en matière de PAC depuis septembre, échanger des meilleures pratiques et intégrer les leçons apprises pour l'avenir.
- Les PAC continuent de se développer et d'évoluer. Les responsables de l'éducation de l'enfance en difficulté des bureaux régionaux font toujours partie des équipes régionales du Ministère responsables du PAC.
- Sur invitation, pendant l'année scolaire 2015-2016, les équipes régionales du Ministère responsables du PAC ont visité à deux reprises les conseils scolaires :
 - 1) La première visite, effectuée entre novembre et janvier, a été axée sur la mise en œuvre.
 - 2) La seconde visite, faite entre mars et juin, a porté sur le contrôle.

FAITS SAILLANTS

- Les processus d'établissement des plans d'amélioration des conseils scolaires permettent de mettre davantage l'accent sur le rendement des élèves et favorisent la responsabilisation à ce chapitre. En effet, les conseils scolaires doivent définir, en fonction d'une évaluation des besoins, des objectifs et des stratégies ciblées d'amélioration du rendement de tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.
- La DPPEED continue d'améliorer ses connaissances sur le rendement des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation en se penchant sur les méthodes employées par les conseils pour évaluer, surveiller et améliorer le rendement de ces élèves.
- Elle continue de travailler en étroite collaboration avec la Division du rendement des élèves (responsable des PAC pour le Ministère) pour s'assurer que les processus des PAC tiennent compte des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

PROCHAINES ÉTAPES

- La DPPEED continuera de jouer un rôle actif au sein du comité directeur du PAC du Ministère, plus précisément en ce qui concerne l'établissement d'orientations stratégiques qui aideront les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances

QUOI DE NEUF

- Le ministère de l'Éducation continue de collaborer avec les conseils scolaires, le Council of Ontario Directors of Education, les ministères et les partenaires communautaires pour appuyer l'établissement des nouveaux arrivants syriens en Ontario en faisant ce qui suit :
 - coordonner les possibilités interministérielles de simplifier les mécanismes de soutien;
 - élaborer des plans d'établissement pour intégrer les nouveaux arrivants syriens aux activités ordinaires;
 - promouvoir, en collaboration avec les organismes communautaires, des partenariats avec les conseils scolaires et les organismes communautaires;
 - régler ensemble tout problème éventuel.
- À la demande du ministère de l'Éducation, l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles a créé le Groupe-ressource pour la santé mentale des nouveaux arrivants dans les écoles pour aider les conseils scolaires dans leurs efforts pour favoriser la santé mentale et répondre aux besoins des élèves nouveaux arrivants et leur famille.
- Le Groupe-ressource pour la santé mentale des nouveaux arrivants dans les écoles inclut des membres volontaires provenant de conseils d'un peu partout dans la province. Les renseignements qu'il élabore et rassemble sont communiqués aux conseils scolaires grâce à divers processus déjà en place.

- Un Réseau consultatif des nouveaux arrivants, lié au Groupe-ressource, a également été créé. Il réunit des experts en santé mentale des immigrants et des réfugiés, qui pourront fournir des conseils stratégiques et une consultation directe ponctuelle.
- Le Groupe-ressource a, entre autres, élaboré une fiche-info sur l'accueil à l'école des familles et des élèves syriens nouvellement arrivés, qui comprend des renseignements sur la santé mentale et sur le bien-être. Cette ressource vise à soutenir une approche planifiée à l'échelle de l'école entière, selon laquelle tout le personnel scolaire et tous les élèves ont un rôle à jouer pour que les nouveaux arrivants se sentent acceptés et appuyés. Cette fiche peut être consultée sur les sites Web ÉduSource et EduGAINS.
- Le ministère appuie le Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances et ses groupes de travail qui fournissent des conseils sur les investissements liés à la Stratégie, encourageront la collaboration entre les secteurs et présenteront un rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie.

FAITS SAILLANTS

- La Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances (Stratégie) du gouvernement a été annoncée pour la première fois dans le Budget de l'Ontario de mai 2011 et présentée dans le document *Esprit ouvert, esprit sain* publié en juin 2011. Elle s'appuie sur quatre principes directeurs :
 1. Améliorer la santé mentale et le bien-être de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.
 2. Bâtir des communautés saines, résilientes et accueillantes.
 3. Repérer très tôt les problèmes de santé mentale et de dépendances, et intervenir.
 4. Fournir des services de santé et autres services à la personne qui sont opportuns, de haute qualité, intégrés et autogérés.
- En novembre 2014, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a mis sur pied le Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances pour que celui-ci conseille le gouvernement concernant la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie. Il se compose de représentantes et représentants de divers secteurs œuvrant dans les domaines de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances. Il fournit des conseils sur les investissements associés à la Stratégie, encourage la collaboration entre les secteurs et produit des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie.
- La deuxième phase, qui a commencé en 2014, poursuit le travail effectué durant les trois premières années de mise en œuvre de la Stratégie pour :
 - harmoniser le renouvellement des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes avec les initiatives de la deuxième phase;
 - élargir la portée et l'envergure de la Stratégie et ainsi mettre l'accent sur les adultes, les jeunes en période de transition, les

dépendances, les transitions, la réforme du financement et la mesure du rendement dans le système.

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et des ministères partenaires, par l'intermédiaire de l'Institut de recherche en services de santé, travaillent à l'élaboration d'un cadre d'évaluation et d'une fiche de suivi en matière de santé mentale et de toxicomanie composée d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs aux fins d'évaluation globale de la Stratégie.

FINANCEMENT

- Pour l'année scolaire 2016-2017, le Ministère :
 - **continuera de financer le programme de l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles** : Attribution d'un million de dollars à l'Équipe.
 - **continuera de financer l'embauche de responsables en matière de santé mentale dans les 72 conseils scolaires et d'un autre responsable qui s'occupera des quatre administrations scolaires isolées et en région éloignée** en accordant 8,76 millions de dollars par l'intermédiaire des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour couvrir le salaire et les avantages sociaux de tous ces responsables.
 - **regroupera le financement pour l'élaboration et la mise en œuvre continue de stratégies de santé mentale des conseils scolaires sous le thème « Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école »**. Le montant de 1,4 million de dollars destiné aux stratégies de santé mentale des conseils sera combiné à une somme de 5 millions de dollars pour la création d'écoles sécuritaires et tolérantes (total de 6,4 millions de dollars).

PROCHAINES ÉTAPES

- Voici les initiatives en cours qui relèvent du ministère de l'Éducation pendant la deuxième phase de la Stratégie :
 - Le Ministère continue de financer l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles, une équipe de soutien à la mise en œuvre qui a pour mission d'aider les conseils scolaires et les administrations scolaires à favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves en renforçant les capacités du système et des écoles.
 - Les responsables en matière de santé mentale travaillent de concert avec l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances à l'échelle du conseil.
 - L'Équipe d'appui, dans le cadre de mesures de sensibilisation, a mis au point plusieurs ressources que peuvent utiliser tous les conseils scolaires. En voici quelques exemples :

Sensibilisation à la santé mentale

- Webinaire à l'intention des conseils scolaires de district présentant les grandes lignes de la Stratégie et des renseignements sur certaines mesures de soutien destinées aux conseils scolaires (toutes les personnes œuvrant dans le secteur de l'éducation).
- Outil facilitant la sélection de ressources en renforcement de l'expertise, élaboré de concert avec le Consortium sur la santé mentale et la lutte contre la toxicomanie en milieu scolaire).
- Plate-forme Web interactive offrant de l'information sur l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles et des ressources de sensibilisation à la santé mentale à tous les conseils scolaires de district, y compris une communauté privée en ligne pour les responsables en matière de santé mentale.
- Diaporamas et guide de ressources sur la prévention du suicide, l'intervention et la postvention (ressources destinées aux cadres supérieurs et aux cliniciens des conseils scolaires de district).
- Continuer de recueillir de la rétroaction sur le guide à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année intitulé *Vers un juste équilibre : Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire* et le site Web connexe en vue de favoriser un développement sain, de renseigner les enseignantes et enseignants sur les signes avant-coureurs de problèmes de santé mentale et de dépendance et de leur donner des stratégies qu'ils peuvent utiliser en classe pour aider les élèves.

Littératie en santé mentale

- Guide et diaporama à l'intention des administratrices et administrateurs (complément au document *Vers un juste équilibre : Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire*).
- Modules sur la littératie en santé mentale destinés au personnel scolaire et aux administratrices et administrateurs (en cours d'élaboration).

Le ministère de l'Éducation continue de collaborer avec d'autres ministères et secteurs pour favoriser l'harmonisation des initiatives visant à aider les élèves.

- Des améliorations sont apportées en continu au curriculum de l'Ontario en vue de favoriser un développement sain et une bonne santé mentale, notamment par les moyens suivants :
 - Production de vidéos et de guides de visionnement en anglais et en français pour le personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année visant à favoriser l'apprentissage de notions sur la santé mentale et le bien-être dans le cadre du curriculum actuel et à créer des milieux d'apprentissage favorables (ces ressources sont disponibles sur [ÉduSource](#) et [EduGAINS](#));
 - Ajout d'une nouvelle préface au curriculum récemment mis à jour, laquelle définit le rôle des représentantes et représentants du milieu de l'éducation

dans la promotion et le soutien d'un développement sain chez tous les élèves. La préface demeurera dans le curriculum au fil des révisions et publications prévues dans le cycle de mise à jour.

- Poursuivre la mise en œuvre des initiatives par l'intermédiaire de l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles, y compris avec des groupes consultatifs de parents et de jeunes.

Soutien aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

QUOI DE NEUF

- En 2016-2017, le Centre Genève pour l'autisme offrira de la formation en personne et en ligne, soit :
 - L'atelier de formation d'été qui aura lieu à Toronto (25 et 26 août 2016) répondra aux besoins des éducateurs et éducatrices qui connaissent peu l'autisme et comprendra une formation spécialisée destinée aux éducateurs et éducatrices qui aident les jeunes ayant des TSA à réussir leur transition à l'école secondaire et ultérieurement. En outre, un conférencier fera part de meilleures pratiques pour aider les élèves ayant des TSA. On s'attend à ce que jusqu'à 500 éducateurs et éducatrices profitent de cette formation en classe.
 - Cinq cours en ligne seront offerts :
 - cours d'introduction, sanctionné par un certificat, intitulé *Tracer la voie du succès dans votre classe : cours de certificat de base pour éducateurs*;
 - cours de niveau avancé sur l'ACA pour les éducateurs et éducatrices, sanctionné par un certificat;
 - trois nouveaux cours sur des sujets particuliers : *Applied Behaviour Analysis: Who said it's just for Autism?*; *Using ABA in Inquiry and Play-Based Learning in the Kindergarten Classroom*; *Beyond the ABCs: Reinforcement and Prompting*.
 - Les conseils scolaires pourront choisir les cours en ligne qui répondent à leurs besoins locaux.
- Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le Ministère a remis 250 000 \$ à la Corporation des services en éducation de l'Ontario pour appuyer un projet pilote, Conscious Classroom (CC) (en toute conscience en classe), qui favorisera le bien-être des élèves ayant des TSA, un handicap de développement ou d'autres d'anomalies et qui visera entre autres la prévention et l'atténuation des comportements difficiles chez les élèves, et ce, dans quatre conseils scolaires de district durant l'année scolaire 2015-2016. Le projet pilote a commencé au printemps 2016 et est en cours d'évaluation.
- Le projet pilote CC est un programme de formation et de développement adapté au contexte d'enseignement qui est destiné aux organismes offrant des services aux personnes autistes ou aux personnes ayant un handicap de développement et aux familles de ces personnes.

- Le projet pilote sera un complément à l'ACA et tiendra compte des divers facteurs qui influent sur le comportement des élèves, tels que les changements dans leur environnement, leur alimentation, etc. En plus de l'aide apportée aux élèves pour développer des outils utiles, le projet pilote permettra de former les représentantes et représentants du milieu de l'éducation pour qu'ils se comprennent mieux et qu'ils réagissent de façon appropriée aux comportements difficiles des élèves. Elles et ils bénéficieront, par exemple, de formation sur la pleine conscience, qui consiste à centrer son attention sur le moment présent, sans porter de jugement.
- Les conseils scolaires qui y participent sont l'Algoma District School Board, le Huron-Superior Catholic District School Board, le Dufferin-Peel Catholic District School Board et le Peel District School Board.
- Le Ministère continue de travailler en étroite collaboration avec le MSEJ et le MFCU afin d'établir des liens avec ses partenaires communautaires et du milieu postsecondaire pour favoriser la continuité des programmes pour les enfants et jeunes d'âge scolaire et assurer la transition harmonieuse des jeunes qui entrent au collège ou à l'université.
- Au cours des années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, le Ministère a collaboré avec le MFCU afin de créer un modèle pour la transition reposant sur des équipes multidisciplinaires, centrées sur les élèves, œuvrant dans les établissements postsecondaires et dirigées par les bureaux de soutien aux étudiants handicapés, qui aideront les élèves ayant des troubles du spectre autistique à faire la transition vers le postsecondaire. Ce modèle est mis à l'essai dans trois conseils scolaires responsables, auxquels le Ministère a accordé 90 000 dollars chacun (pour un total de 270 000 dollars) à cette fin.
- Le Collège Algonquin a collaboré avec l'Ottawa-Carleton District School Board, et l'Université York, avec le Toronto District School Board et le York Catholic District School Board.
- Ces trois conseils scolaires devaient :
 - mettre en œuvre le modèle préliminaire pour la transition en collaboration avec les établissements postsecondaires et d'autres partenaires;
 - inciter différents conseils scolaires de district de leur région à revoir les pratiques actuelles, cerner les lacunes et fixer des objectifs visant à renforcer les capacités des conseils à mettre en œuvre le modèle pour la transition, en plus de mettre en commun les pratiques de transition efficaces à l'échelle régionale et provinciale;
 - participer aux communautés d'apprentissage professionnel pour élaborer des ressources, consigner ses observations, évaluer le modèle préliminaire pour la transition et formuler des recommandations pour l'améliorer.
- Les résultats du projet pilote seront analysés, et les leçons apprises et pratiques efficaces seront relevées, puis largement diffusées dans tous les secteurs.
- Le 29 mars 2016, le MSEF a annoncé le nouveau [Programme ontarien des services en matière d'autisme](#) qui permettra aux enfants et aux jeunes

d'obtenir plus rapidement des interventions cruciales et fournira des services correspondant mieux à leurs besoins.

- Dans le cadre de l'annonce faite par le MSEJ pour remanier les services relatifs à l'autisme, le Ministère à faire ce qui suit :
 - En collaboration avec le MSEJ, mettre en place de nouvelles mesures afin de mieux harmoniser les services communautaires en matière d'ACA et les services en matière d'ACA offerts en milieu scolaire (attentes relatives à l'échange de renseignements, lignes directrices sur les meilleures pratiques, formation, etc.). On s'attachera tout particulièrement à améliorer :
 - les transitions des élèves ayant des TSA;
 - la communication et la collaboration entre les écoles et les fournisseurs de services communautaires en matière d'ACA en ce qui a trait aux besoins des élèves;
 - l'harmonisation des plans de service individualisé en matière d'autisme et les plans d'enseignement individualisé (pour les écoles);
 - l'harmonisation des interventions relatives à l'ACA utilisées pour aider les élèves à l'école et ailleurs.

FAITS SAILLANTS

- En 2013-2014, on dénombrait 18 899 élèves identifiés officiellement comme ayant des TSA par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) dans les conseils scolaires de district publics, y compris les administrations scolaires.
- Tous les conseils scolaires de district et les prestataires du Programme d'intervention en autisme (PIA) financés par le MSEJ mettent en œuvre le modèle *Connexions pour les élèves* dans la province. Ce modèle est axé sur la création d'équipes de transition multidisciplinaires centrées sur les élèves et œuvrant dans les écoles. Ces équipes sont formées environ six mois avant qu'un enfant se prépare à faire la transition des services d'intervention comportementale intensive (ICI) fournis grâce au PIA financé par le MSEJ à des méthodes d'ACA à l'école, et continuent de soutenir l'enfant dans les six mois suivant son entrée à l'école ou la poursuite de ses études.
- Tous les conseils scolaires de district ont maintenant engagé des spécialistes en ACA qui épaulent les directions d'école, le personnel enseignant et les équipes de transition multidisciplinaires en offrant et en coordonnant des formations et des ressources sur les TSA et en favorisant la collaboration entre les prestataires de services et les écoles.
- En 2007, le ministère de l'Éducation a publié la NPP n° 140. Cette NPP exige que les conseils scolaires mettent en œuvre des méthodes d'ACA auprès des élèves ayant des TSA, s'il y a lieu, conformément au PEI de chaque élève. En outre, comme l'exige la NPP n° 140, le Ministère a élaboré et mis en place un processus annuel pour surveiller la mise en œuvre de cette NPP par les conseils scolaires de district.

FINANCEMENT

- Le Ministère a investi 77 millions de dollars depuis 2006, grâce à du financement ciblé, en sus des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), afin de renforcer les capacités des conseils scolaires de district et d'améliorer l'environnement d'apprentissage des élèves ayant des TSA.
- Depuis l'été 2006, près de 53 millions de dollars ont été investis dans la formation, et à ce jour, plus de 30 000 représentantes et représentants du milieu de l'éducation ont été formés et préparés à utiliser l'ACA dans les écoles publiques.
- Depuis 2008-2009, les conseils scolaires de district ont reçu de nouveaux fonds pour embaucher d'autres spécialistes en ACA qui aident les directions d'école, le personnel enseignant et les équipes de transition multidisciplinaires en offrant et en coordonnant des formations et des ressources sur les TSA et en favorisant la collaboration entre les prestataires de services et les écoles. Depuis 2010-2011, le financement destiné à l'embauche de ces professionnels a été intégré aux SBE dans le cadre du volet Expertise comportementale (VEC). Pour 2016-2017, le montant de l'allocation VEC s'élève à environ 11,7 millions de dollars.
- En 2016-2017, une Subvention pour d'autres programmes d'enseignement (Subvention APE) de 3 millions de dollars sera versée aux conseils scolaires pour accroître la formation sur les TSA.
- Une Subvention APE de 1 000 000 dollars sera octroyée au Centre Genève pour l'Autisme pour appuyer la formation commençant à l'été 2016 et offerte pendant l'année scolaire 2016-2017.
- Une Subvention APE de 270 000 dollars a été accordée à trois conseils scolaires responsables afin d'appuyer l'application du modèle pour la transition postsecondaire auprès des élèves ayant des TSA.

Projets de renforcement des capacités des Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED)

FAITS SAILLANTS

- Au printemps 2015, le ministère de l'Éducation a tenu un Congrès provincial des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) pour donner suite aux recommandations du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) au sujet du renforcement de la capacité des CCED.
- La page des CCED sur le site Web du ministère de l'Éducation a été mise à jour et donne un aperçu du Congrès provincial des CCED, y compris [le mot de bienvenue de la ministre Sandals](#).
- En 2013, le Ministère a lancé la page Web [EduGAINS SEAC/ÉduSource CCED](#).
- À l'automne 2009, le CCMEED a formulé des recommandations au ministère de l'Éducation concernant le renforcement des capacités des CCED. Il a proposé que le Ministère renforce la capacité des conseils scolaires à appuyer les membres des CCED par les mesures suivantes :

- Améliorer les processus de communication afin que tous les CCED puissent avoir accès aux renseignements à jour.
- Créer des ressources que pourront utiliser tous les CCED pour la formation.
- Mettre au point un mécanisme permettant la communication des pratiques les plus efficaces.

PROCHAINES ÉTAPES

- Le personnel de la DPPEED continuera de passer au crible les sites Web des conseils scolaires de district pour y trouver des ressources liées au recrutement des membres des CCED, à l'orientation, aux rôles et responsabilités, aux règles et aux procédures et à la communication avec la communauté et les parents, et créera des liens vers ces ressources sur la page Web.

Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers

FAITS SAILLANTS

- Le ministère de l'Éducation, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services sociaux et communautaires travaillent de concert avec les parents, les jeunes, les prestataires de services et les communautés pour améliorer l'apprentissage des enfants ayant des besoins particuliers dans le cadre de la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers. Les trois objectifs de la Stratégie sont les suivants :
 1. Dépister les enfants de façon plus précoce et leur offrir plus tôt l'aide dont ils ont besoin. Des prestataires qui ont reçu une formation disposeront d'un nouvel outil de dépistage pour les enfants d'âge préscolaire. Ils dépisteront les risques éventuels en matière de développement de l'enfant, et ce, dès que possible.
 2. Coordonner la planification des services. De nouveaux coordonnateurs de la planification des services servant les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes adresseront les familles aux bons services et soutiens.
 3. Uniformiser la prestation des soutiens et des services. Intégration de la prestation des services de réadaptation comme les services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie. Les services seront plus accessibles et uniformes, dès la naissance et pendant toute la scolarité.

QUOI DE NEUF

- Vous trouverez de l'information, des nouvelles et la version la plus récente de la foire aux questions sur le site de la [Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers](#).
- Les ministères rencontrent individuellement des comités d'élaboration de propositions, notamment l'organisme de coordination recommandé, afin de confirmer ou de préciser le modèle proposé et de discuter d'éventuelles

modifications, des ressources disponibles et des prochaines étapes pour la mise en œuvre.

- La prestation intégrée des services de réadaptation pour les enfants et les jeunes sera mise en œuvre en 2017-2018.
- L'année 2016-2017 sera une année de renforcement pour la planification coordonnée des services. Les organismes de coordination recevront une quantité limitée de nouveaux fonds (jusqu'à 110 000 \$ par région de prestation de services) pour faciliter le renforcement des capacités et la mise en œuvre du nouveau modèle de service.

Aider les élèves ayant des besoins d'ordre intellectuel (élèves surdoués, déficiences intellectuelles légères et handicaps de développement) ou comportemental par la révision de définitions et l'élaboration de lignes directrices

FAITS SAILLANTS

- Le Ministère entreprend une stratégie visant à améliorer le rendement et le bien-être des élèves ayant des besoins d'ordre intellectuel (élèves surdoués, déficiences intellectuelles légères et handicaps de développement) ou comportemental en révisant les définitions actuelles (phase 1) et l'élaboration de lignes directrices (phase 2) pour favoriser l'uniformité et l'efficacité des pratiques partout en Ontario.
- Les définitions améliorées et nouvelles lignes directrices favoriseront :
 - l'uniformité de l'aide offerte aux élèves ayant des besoins d'ordre intellectuel ou comportemental dans les conseils scolaires;
 - la coordination et la cohérence des transitions au sein d'un conseil scolaire et d'un conseil scolaire à l'autre;
 - l'importance consacrée aux forces et besoins d'ordre intellectuel ou comportemental des élèves.

PROCHAINES ÉTAPES

- Les conseils formulés par les groupes de travail externes sont actuellement à l'examen.

Refonte des programmes d'éducation offerts dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) approuvés par le gouvernement

FAITS SAILLANTS

- Le Ministère poursuit la refonte des programmes de STGC.

Évaluation des nouveaux programmes pour l'année scolaire 2015-2016

- Neuf nouveaux programmes d'enseignement et de traitement améliorés et huit nouveaux programmes communautaires de justice pour la jeunesse ont commencé en septembre 2015.

- Un aperçu de certains des nouveaux programmes ont été présentés à la réunion du groupe d'administration des programmes d'enseignement dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels en janvier 2016. Des plans sont en place pour que les responsables des nouveaux programmes puissent faire connaître leurs principaux apprentissages et pratiques efficaces lors des réunions du groupe d'administration des programmes STGC.
- Les nouveaux programmes approuvés au cours des trois dernières années sont en cours d'évaluation afin de relever les pratiques qui fonctionnent bien, les difficultés de mise en œuvre et les domaines à améliorer.
- Les gabarits d'évaluation doivent être remis au Ministère à la mi-juillet 2016.

Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario

- Les projets pilotes d'apprentissage électronique continuent de progresser.
- Les conseils scolaires qui offrent des programmes de STGC sont invités à participer au soutien et au façonnement de la Stratégie d'apprentissage électronique pour tous les programmes de STGC et même d'assumer des rôles de leadership à cet égard.

Collecte de données sur le rendement des élèves

- Le Ministère continue de collaborer avec les conseils scolaires et leurs prestataires du système de gestion des élèves pour commencer à recueillir des données de base sur le rendement des élèves du secondaire des établissements de STGC à partir de juin 2016 pour l'année scolaire 2015-2016.
- Ces données guideront la prise de décisions fondées sur des données probantes afin de répondre aux besoins des élèves du secondaire inscrits aux programmes offerts dans des établissements de STGC et afin d'améliorer les résultats.

Programmes communautaires de justice pour la jeunesse

- Les jeunes qui purgent une peine dans la communauté peuvent participer à un programme communautaire de justice pour la jeunesse, par exemple celui d'un centre de fréquentation obligatoire, qui fournit un cadre structuré pouvant comprendre des activités éducatives, des services de consultation pour une dépendance, des programmes de maîtrise de la colère et de développement des aptitudes à la vie quotidienne, et des activités récréatives et culturelles. Afin de tenir compte de cette tendance, le Ministère se concentre cette année sur le remaniement des programmes d'éducation dans le système de justice pour la jeunesse afin de mieux répondre aux besoins des élèves qui purgent une peine dans la communauté.
- Le système des services de justice pour la jeunesse est en pleine transformation : auparavant principalement axé sur la détention, le système offre maintenant une large gamme de programmes communautaires et de

programmes et services de détention pour répondre aux besoins des jeunes, de leur famille et de leur collectivité.

- Le système éducatif a réagi au nombre accru de jeunes auxquels les tribunaux ordonnent de participer à des programmes communautaires en approuvant les huit nouveaux programmes de STGC et les deux programmes adaptés. La région de Thunder Bay, qui était la seule sans programme de STGC, a maintenant deux programmes en ce domaine.

Programmes améliorés d'enseignement et de traitement

- Les nouveaux programmes d'enseignement et de traitement améliorés (programmes d'ETA) destinés aux enfants et aux jeunes placés dans des établissements de soins et de traitement permettront l'élaboration de programmes qui renforcent la capacité du système de répondre aux besoins des élèves inscrits à des programmes de soins et de traitement et susceptibles de profiter d'un programme intégrant des services auxiliaires de santé à un programme d'éducation.
- On s'attend à ce que les services auxiliaires de santé intégrés aux programmes d'ETA incluent les services fournis par les membres des professions de la santé réglementées (orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, etc.), les membres des professions réglementées des services sociaux (travailleurs sociaux et autres) et les paraprofessionnels (assistants en troubles de communication, techniciens en éducation spécialisée, etc.).
- Près de 80 % des élèves qui participent à des programmes d'enseignement offerts dans les établissements de STGC se trouvent dans des établissements de soins ou de traitement, dont bon nombre sont des établissements de santé mentale.

FINANCEMENT

- L'enveloppe budgétaire totale accordée par le Ministère pour les programmes de STGC en 2016-2017 reste identique à celle de 2015-2016, soit 96 millions de dollars.

PROCHAINES ÉTAPES

- Le Ministère examinera et évaluera les nouveaux programmes et aidera les conseils scolaires à faire connaître leurs nouveaux modèles de programmes, innovations, principaux apprentissages et réussites dans le secteur.
- La DPPEED continuera de travailler en étroite collaboration avec les conseils scolaires, les intervenants et ses partenaires intraministériels et interministériels pour améliorer de façon continue les programmes de STGC et les résultats scolaires des élèves.

Consultation sur les écoles provinciales et les écoles d'application (Août 2016)

FAITS SAILLANTS

- Par l'intermédiaire de sa Direction des écoles provinciales, le Ministère administre des écoles provinciales et des écoles d'application pour offrir des programmes et des services d'éducation aux élèves ayant une surdité ou surdité partielle, sourds et aveugles, ayant une cécité ou une basse vision, ou des troubles d'apprentissage graves.
- Le Ministère a récemment consulté de nombreux intervenants comprenant des élèves, des familles et des partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté pour explorer des façons d'offrir toute une gamme de programmes et de services de qualité qui répond le mieux aux besoins des élèves et des familles. La consultation a également permis d'examiner les recommandations formulées par le commissaire aux services en français dans son récent rapport sur la gouvernance du Centre Jules-Léger.

Consultation des intervenants (février-avril)

- La consultation a inclus :
 - l'école provinciale et l'école d'application du Centre Jules-Léger (Ottawa);
 - la Robarts School for the Deaf (London);
 - trois écoles d'application de langue anglaise pour les élèves ayant de graves troubles d'apprentissage (Amethyst Demonstration School à London, Trillium Demonstration School à Milton, Sagonaska Demonstration School à Belleville).
- Les écoles Ernest C. Drury School for the Deaf (Milton), Sir James Whitney School for the Deaf (Belleville) et W. Ross Macdonald School for the Blind (Brantford) ne faisaient pas partie de ce processus.

PROCHAINES ÉTAPES

- Le Ministère a annoncé le 8 août 2016 qu'il introduira des projets pilotes d'intervention intensive en lecture dans des conseils scolaires. Ces projets pilotes accroîtront la disponibilité et la réactivité des soutiens destinés aux élèves ayant des troubles d'apprentissage graves au sein de leurs communautés locales. Le Ministère mettra également sur pied des groupes de référence pour soutenir les élèves en Ontario ayant des troubles d'apprentissage ainsi que ceux ayant une surdité ou surdité partielle. De façon à répondre aux commentaires des partenaires de langue française durant les consultations ainsi qu'aux recommandations du commissaire des services en français en juin 2015, le Ministère va également s'enquérir de mesures législatives visant à transférer la structure de gouvernance du Centre Jules-Léger au 12 conseils scolaires de langue française.
- Le processus d'admission pour 2016-2017 aux écoles d'application a repris et il n'y a aucun plan visant leur fermeture.

Documents de consultation :

- [Résumé de la consultation](#) (Centre Jules-Léger), PGF Consultants
- [Résumé de la consultation](#) (Robarts School for the Deaf et écoles d'applications de langue anglaise), The Strategic Counsel

FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Aperçu du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

FAITS SAILLANTS

- Le financement de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté (SEED) pour 2016-2017 a été annoncé le 24 mars 2016. Le règlement sur les SBE, qui régit ces allocations, n'a pas encore été approuvé.
- La SEED devrait s'élever à environ 2,76 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente une augmentation d'environ :
 - 43,2 millions de dollars, ou 1,6 %, par rapport à 2015-2016;
 - 265,9 millions de dollars, ou 10,7 %, depuis 2012-13;
 - 1,14 milliard de dollars, ou 70 %, depuis 2002-03.
- En 2016-2017, l'ancienne Allocation VBE sera renommée et appelée Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (Allocation DVBEED) afin de mieux traduire l'objectif derrière cette allocation qui tient compte des variations entre les conseils en ce qui concerne la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et la capacité des conseils à répondre à ces besoins.
- En 2016-2017, le Ministère a publié le [Financement de l'éducation 2016-2017 : Guide sur la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté](#).
- Le Ministère apporte actuellement des changements au financement de l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation pour mieux répondre aux besoins de ces élèves, se concentrer davantage sur l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves, et répondre à la demande concernant une Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (ancienne Allocation VBE) plus juste et équitable.
- Au cours de l'automne 2015, le Ministère a mené à l'échelle provinciale des consultations sur les SBE de 2016-2017. Ces consultations visaient à relever ce qui suit : autres économies et possibilités de réinvestissement, mesures pour continuer d'utiliser plus efficacement les locaux scolaires, mesures élargies de reddition de comptes, et mesures permettant d'assurer l'équité en éducation dans le contexte de certaines subventions à des fins particulières.
 - La SEED a été l'une des subventions à des fins particulières qui ont été discutées lors de ces consultations.
- Une séance de consultation avec le CCMEED a eu lieu le 27 novembre 2015.

- En mars 2014, à la lumière de vastes consultations effectuées auprès d'intervenantes et d'intervenants, notamment le Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, le Ministère a annoncé un nouveau modèle de financement pour l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (ancienne Allocation VBE) dont la mise en œuvre sera échelonnée sur quatre ans. Cette transition permettra de rendre le système plus juste et équitable en éliminant progressivement l'ancienne somme par élève en la remplaçant par une allocation composée du Modèle de prédiction pour l'enfance en difficulté, de la Somme au titre des mesures de variabilité (Somme MV) et de l'Allocation de base au titre du volet Besoins élevés pour la collaboration et l'intégration.
 - Le Ministère éliminera progressivement l'ancienne somme par élève de l'Allocation VBE sur une période de quatre ans, retranchant 25 % par an à compter de 2014-2015. Ainsi, la somme par élève sera ramenée à 25 % en 2016-2017, et complètement éliminée en 2017-2018.
 - Cette transition vers un modèle de l'Allocation VBE plus juste et équitable n'aura pas de répercussions sur les revenus de la province, mais elle aura un effet sur la redistribution du financement aux conseils scolaires. C'est pourquoi il sera mis en œuvre graduellement sur quatre ans.
 - Tel que promis en 2014-2015, le Ministère maintient le niveau de financement actuel de l'Allocation DVBEED pendant la transition. Pour garantir une certaine stabilité aux conseils scolaires et atténuer les effets de la baisse des effectifs prévue dans certains conseils, le Ministère maintiendra le total provincial de l'Allocation DVBEED à 1,05 milliard de dollars pendant les quatre années de transition vers le nouveau modèle de l'Allocation VBE.
- De plus, le Ministère a investi environ 77 millions de dollars depuis 2006, grâce à du financement ciblé en sus des SBE, afin de renforcer les capacités et d'améliorer le milieu d'apprentissage des élèves ayant des TSA. Près de 53 millions de dollars de cet investissement ont été affectés à la formation.

Évolution du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

QUOI DE NEUF

- En 2015-2016, le Ministère a invité les conseils scolaires à présenter une demande visant à répondre aux pressions qui s'exercent sur les services relativement à des besoins systémiques et locaux ciblés, en particulier ceux des élèves francophones, des élèves des Premières Nations, métis et inuits, des élèves touchés par des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et des élèves qui vivent dans des communautés rurales, éloignées et où les services sont insuffisants. Le Ministère est à la recherche de nouveaux programmes d'ETA et programmes communautaires de justice pour la jeunesse.

- Afin d'assurer un examen complet de l'impact des nouveaux programmes de transformation, le Ministère n'acceptera pas de demandes pour la création de nouveaux programmes ou pour l'expansion de programmes existants pour 2016-2017.
- Les lignes directrices de 2016-2017 sur l'Allocation au titre du volet Établissements (VE) incluent maintenant de nouvelles exigences concernant la présentation de rapports sur les tendances en matière d'assiduité aux programmes.

PROCHAINES ÉTAPES

- Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le Ministère entend continuer de rencontrer le Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté afin de continuer à appuyer à l'avenir la transformation du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté et d'autres initiatives clés en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.
- Le Ministère continuera également de passer en revue et de peaufiner les autres composants de la SEED, et de consulter les intervenants pour veiller à ce que les changements apportés à la méthode de financement appuient les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et améliorent le rendement et le bien-être des élèves.

Planification intégrée de la transition pour les jeunes ayant un handicap de développement

FAITS SAILLANTS

- Les protocoles continuent à être examinés annuellement par les régions et révisés en conséquence.
- Les bureaux régionaux du MSEJ et du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) continuent de surveiller les plans intégrés de transition.
- Une note de service a été diffusée le 31 janvier 2013 par trois ministères. Celle-ci soulignait l'objectif commun des ministères, soit que les conseils scolaires, les administrations scolaires, les écoles provinciales et écoles d'application et les prestataires de services communautaires travaillent ensemble pour fusionner les processus de planification de la transition des conseils, du MSEJ et du MSSC et révisent les modèles existants en s'inspirant des protocoles régionaux.
- Les protocoles des trois ministères présentent l'entente entre les organisations communautaires et les conseils scolaires concernant leur collaboration pour soutenir le passage à l'âge adulte des jeunes ayant un handicap de développement. Les protocoles tirent parti des processus de transition régionaux existants pour créer une approche plus cohérente et coordonnée de soutien du passage à l'âge adulte des jeunes. Dans les protocoles, il est précisé que :
 - chacun de ces jeunes aura un plan de transition;
 - la planification sera entreprise tôt;

- les processus de planification de la transition seront intégrés, transparents et cohérents.
- La planification intégrée de la transition s'adresse aux jeunes (d'au moins 14 ans) qui répondent à la définition d'un handicap de développement des cadres législatifs d'EDU, du MSSC ou du MSEJ ou des critères des organismes.
- La planification intégrée de la transition des jeunes ayant un handicap de développement est entrée en vigueur en septembre 2014. Les organismes responsables de cette planification intégrée effectuent un suivi de la mise en œuvre et présentent des rapports aux ministères.

PROCHAINES ÉTAPES

- Un sondage sera mené auprès des parents et des adolescents pour évaluer leur satisfaction à l'égard du processus de planification de la transition.

CONSEILS SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED)

PROCHAINES ÉTAPES

- La prochaine réunion du CCMEED aura lieu le 5 octobre 2016.

MISES À JOUR D'AUTRES MINISTÈRES

Approuvées par les directions respectives du MSEJ, du MSSLD, du MFCU et du MSSC

Ministère : Services à l'enfance et à la jeunesse

Examen des services en établissement pour les enfants et les jeunes

- Un milieu résidentiel est un foyer de groupe, un établissement administré par la province, ou un établissement de garde et de détention pour adolescents en milieu ouvert ou fermé. Les enfants et les jeunes peuvent être placés dans un milieu résidentiel par les parents, une société d'aide à l'enfance ou, dans le cas de la justice pour la jeunesse, aux termes d'une ordonnance d'un tribunal.
- Les enfants et les jeunes proviennent de divers milieux et peuvent avoir une multitude de besoins. Les milieux résidentiels offrent un éventail de services, depuis l'hébergement, les soins et la supervision de base dans un foyer familial jusqu'à des programmes spécialisés offerts dans des établissements de traitement pour les enfants et les jeunes qui ont des besoins particuliers complexes, notamment des besoins médicaux complexes.
- Les services en établissement sont fournis par des prestataires de services qui sont titulaires d'un permis ou financés (directement ou indirectement) par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires. Les prestataires de services doivent respecter les exigences et règlements de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.

État de la situation/calendrier

- En juillet 2015, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a annoncé la création du Comité consultatif pour les services en établissement formé des personnes suivantes :
 - Kiaras Gharabaghi, directeur de l'école des soins à l'enfance et à la jeunesse (School of Child and Youth Care), Université Ryerson;
 - Deborah Newman, ancienne sous-ministre adjointe dans la fonction publique de l'Ontario;
 - Nico Trocmé, directeur de l'école de travail social (School of Social Work) et titulaire de la chaire Philip Fisher en travail social, Université McGill.
- Pour guider ses consultations, le Comité s'est entretenu avec des jeunes qui ont fait personnellement l'expérience des services en établissement pour les enfants et les jeunes, du personnel de première ligne, des parents de famille d'accueil, des associations provinciales, des fournisseurs de services, l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes (IPEJ) et d'autres intervenants.
- Les travaux du Comité s'appuient sur les efforts déployés par le gouvernement en vue d'améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes. Ils complètent les transformations déjà en cours dans les domaines du bien-être de l'enfance, de la justice pour la jeunesse, de la santé mentale et des besoins particuliers.
- Le 29 février, le Comité a présenté son rapport et ses recommandations finals au sous-ministre.

- Le MSEJ examine soigneusement le rapport du Comité et ses recommandations, lesquels orienteront le travail collectif futur portant sur la réforme des services en établissement pour les enfants et les jeunes en Ontario.
- Le rapport et les recommandations finals du Comité seront publiés dès que possible.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Les enfants et les jeunes pris en charge ont un niveau d'instruction moins élevé comparativement aux enfants et jeunes de l'Ontario. Par exemple, en 2013, seulement 46 % des jeunes pris en charge par une société d'aide à l'enfance ont obtenu un diplôme d'études secondaires comparativement à la moyenne de 83 % pour l'Ontario.

Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)

- Les troubles du spectre de l'alcoolisation sont parmi les principales causes de déficience cognitive et intellectuelle chez les enfants au Canada, et ils sont évitables.
- L'Ontario tient à encourager la responsabilité sociale en ce qui concerne la vente et la consommation d'alcool. Nous poursuivrons nos efforts pour sensibiliser les femmes aux risques et dangers associés à l'abus d'alcool afin qu'elles puissent faire des choix éclairés relativement à la consommation d'alcool.
- Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à élaborer une stratégie en matière de TSAF. Nous avons communiqué avec des prestataires de service, des ambassadeurs de la cause, des familles, des prestataires de soins, des personnes ayant un TSAF, des partenaires de la communauté autochtone et d'autres personnes pour guider cette stratégie importante.
- Nous collaborons avec d'autres ministères pour garantir que nos programmes et nos services répondent aux besoins complexes des personnes ayant un TSAF, et ce, à toutes les étapes de leur vie.

État de la situation/calendrier

- Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, de concert avec ses ministères partenaires, est déterminé à élaborer une stratégie ontarienne en matière de TSAF, qui comprend la consultation de partenaires de la communauté autochtone, des prestataires de services, des familles, des prestataires de soins, des personnes ayant un TSAF et des chercheurs.
- Une approche gouvernementale holistique concernant la stratégie en matière de TSAF fournit un cadre provincial pour des programmes et services qui répondent aux besoins complexes des personnes qui ont des TSAF.
- La stratégie en matière de TSAF se concentrera sur cinq domaines prioritaires :
 1. sensibilisation et prévention;
 2. dépistage, évaluation et diagnostic;
 3. programmes et services;
 4. soutien aux familles et aux prestataires de soins;
 5. collecte de données et mesure du rendement.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- La stratégie en matière de TSAF fait partie de la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers. Les élèves ayant des troubles du spectre de l'alcoolisation foetale peuvent avoir besoin de services et soutiens spécialisés.

Santé mentale

Le point sur la Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances

- En 2011, le gouvernement a annoncé la Stratégie *Esprit ouvert, esprit sain*, qui au cours de ses trois premières années a été axée en priorité sur les enfants et les jeunes. Du financement a été accordé pour l'embauche de plus de 770 nouveaux travailleurs et travailleuses en santé mentale dans la province afin de créer des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances mieux coordonnés, adaptés et axés sur la clientèle. Les services et les mécanismes de soutien ont porté sur l'accès rapide à des services de haute qualité, le dépistage précoce et l'aide aux enfants et aux jeunes vulnérables ayant des besoins particuliers. Les nouveaux investissements annuels sont passés à 93 millions de dollars en 2013-2014, et six millions de dollars additionnels ont été prévus en 2015-2016. Les 99 millions de dollars constituent un financement de base annuel permanent.

État de la situation/calendrier

- Le MSEJ continue le travail commencé lors des trois premières années de la Stratégie.
- Le 29 avril, le MSEJ a lancé le Répertoire des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes, accessible en ligne, pour aider les jeunes et leurs parents à trouver des renseignements sur les services et les mécanismes de soutien en matière de santé mentale offerts localement et financés par le gouvernement.
- Le 2 mai, le MSEJ a annoncé le financement annualisé accordé à Santé mentale pour enfants Ontario pour le programme de participation des jeunes « New Mentality ». Ce programme habilite les jeunes à acquérir des connaissances sur les questions de santé mentale et à contribuer à titre de défenseurs et de leaders dans leurs organismes.
- Le Service de télésanté mentale de l'Ontario offre en 2015-2016 plus de 2 800 consultations psychiatriques à des enfants et jeunes résidant dans des régions rurales ou éloignées et des communautés où les services sont insuffisants.
 - Tous les professionnels de la santé mentale du secteur public qui œuvrent auprès des enfants et des jeunes (y compris ceux travaillant dans des conseils scolaires) peuvent se servir du Service.
- Le Plan de prévention du suicide chez les jeunes a terminé sa troisième année.
- En 2015-2016, 33 collectivités ont en place un plan pour des activités clés visant à :
 - accroître leur capacité de mieux sensibiliser et mobiliser en collaboration les intervenants des secteurs de la santé mentale, de l'éducation et de la santé des enfants et des jeunes;

- soutenir la mise en œuvre des meilleures pratiques permettant de prévenir le suicide.
- Des mesures de soutien ont été fournies expressément aux Premières nations, aux Métis, aux Inuits et aux organismes autochtones en milieu urbain pour reconnaître les besoins particuliers de ces communautés en matière de culture et d'organisation.
 - Des forums de mobilisation provinciale, dont cinq sont en ligne et un porte sur la promotion de la vie chez les jeunes Autochtones, ont été organisés par le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents pour réunir des prestataires de soins de santé mentale du milieu communautaire, des partenaires, et des protectrices et protecteurs dans le but de les former sur la prévention du suicide chez les jeunes.
 - Le Centre continue d'appuyer *Vivons, ensemble*, une boîte à outils sur le Web qui facilite la mobilisation communautaire
 - Du soutien à l'encadrement continue d'être offert grâce au soutien, à la mise en œuvre et à l'évaluation par le Centre des efforts de prévention du suicide chez les jeunes.
- Dans le cadre de la deuxième phase de la Stratégie, le gouvernement a annoncé en avril 2015 la création du Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale en lutte contre les dépendances. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a collaboré avec ce conseil pour former le Groupe de travail sur les services aux jeunes ayant des problèmes de dépendance. Il s'agit de l'un des cinq groupes de travail qui appuient le Conseil dans la réalisation de son mandat visant à fournir au ministre de la Santé et des Soins de longue durée des conseils sur la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie. Le MSEJ assure les services de secrétariat du Groupe de travail, alors que les autres groupes et le Conseil reçoivent le soutien du MSSLD.
- Le Groupe de travail sur les services aux jeunes ayant des problèmes de dépendance est chargé d'évaluer les lacunes et les problèmes, de fixer les orientations stratégiques et de fournir des conseils sur des questions particulières afin de guider l'approche du gouvernement pour la prestation de services et de mesures de soutien aux jeunes ayant des problèmes de dépendance. Les services fournis dans les écoles relèvent du Groupe.
- Pour appuyer le Groupe de travail, le MSEJ a récemment terminé l'examen préliminaire de la situation actuelle des services de lutte contre les dépendances pour les jeunes en Ontario. Le MSEJ continuera d'examiner la situation et de mettre à jour ses données à cet égard dans le cadre du soutien continu qu'il apporte au Groupe de travail.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Les investissements dans les services de santé mentale continuent de profiter aux élèves en permettant d'offrir les services, les mesures de soutien et les outils dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir en classe et ailleurs.
- Les premiers signes montrant que des jeunes éprouvent des problèmes de santé mentale ou de dépendance peuvent se manifester à l'école. On tient compte de

cette réalité en incluant aux travaux du Groupe de travail la prestation de services en milieu scolaire.

- Le mandat du MSEJ est axé sur l'enfant tout entier, reconnaissant les preuves importantes montrant les avantages de tenir compte de l'enfant ou du jeune tout entier au cours de chacune des phases de son développement et de travailler pleinement avec les écoles, le personnel enseignant et les collectivités pour fournir au bon moment des services de santé mentale.

Le point sur le Plan d'action pour l'avancement de la santé mentale

État de la situation/calendrier

- En avril 2016, le Ministère avait annoncé des organismes responsables dans 31 des 33 zones de services. Le travail se poursuit dans les autres zones.
- Les organismes responsables continuent de se concentrer sur la création de fonctions de leadership et de planifications telles que :
 - la création de l'équipe de leadership;
 - le début des activités locales de participation;
 - la sensibilisation au rôle d'organisme responsable;
 - la collaboration avec des partenaires pour déterminer les processus de planification;
 - la consignation de l'état des services essentiels de santé mentale aux enfants et aux jeunes;
 - l'apprentissage de la manière d'utiliser les données pour appuyer la planification.
- Les organismes responsables continuent de collaborer avec les partenaires du secteur parapublic pour l'établissement annuel de leurs plans de prestation des services essentiels et plans communautaires des services de santé mentale.
- De plus amples renseignements sur le Plan d'action pour l'avancement de la santé mentale se trouvent [ici](#).

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Conformément aux directives ministérielles, les organismes responsables seront tenus de réaliser des plans communautaires de services de santé mentale. Ces plans permettent aux organismes responsables de dégager les priorités et rôles que partagent les partenaires communautaires pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans tout le continuum de santé mentale de cette clientèle.
- Une partie du travail associé à la réalisation des plans communautaires de services de santé mentale consiste à collaborer avec les conseils scolaires locaux et à les consulter. Il est important que les organismes responsables collaborent avec les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté et le personnel des écoles et des conseils scolaires de district pour mieux représenter ces élèves, notamment ceux ayant des troubles de santé mentale.

- L'importance d'avoir de solides liens avec le secteur de l'éducation a été l'un des thèmes souvent mentionnés dans les plans communautaires de services de santé mentale de 2015-2016 récemment établis.

Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers

- La Stratégie ontarienne pour les services en matière de besoins particuliers constitue la base d'un système dans lequel les jeunes ayant des besoins particuliers reçoivent les services efficaces au moment où ils en ont besoin de sorte qu'ils puissent participer pleinement à la maison, à l'école, dans la société et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour leur vie adulte.
- Les premières étapes sont les suivantes :
 - dépister les enfants de façon plus précoce et leur offrir plus tôt l'aide dont ils ont besoin grâce à un processus de dépistage des problèmes de développement;
 - coordonner la planification des services visant les enfants et les jeunes présentant plusieurs besoins particuliers ou des besoins particuliers complexes;
 - assurer la continuité des services de réadaptation (orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) entre la naissance et la fin des études scolaires.
- Des propositions sur la façon dont les prestataires de services et le personnel enseignant recommandent de mettre en œuvre la planification coordonnée des services et la prestation intégrée des services de réadaptation ont été reçues et examinées par les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de la Santé et des Soins de longue durée et des Services sociaux et communautaires.
- Nous travaillons maintenant avec les organismes de coordination sélectionnés, de concert avec les partenaires prestataires de services à l'enfance, les centres d'accès aux soins communautaires et les conseils scolaires, pour mettre en place la planification coordonnée des services dans la province à partir de 2016.
- Les ministères ont formulé des observations aux régions de prestation des services concernant la prestation intégrée des projets de services de réadaptation et publieront les lignes directrices du programme pour aider ces régions à commencer la mise en œuvre au cours du printemps et de l'été 2016.
- Le début de la mise en œuvre est prévu pour 2017-2018.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Les ministères encouragent les conseils scolaires et les prestataires de services communautaires à collaborer pour coordonner la planification des services ainsi que pour assurer la continuité et la stabilité des services destinés aux élèves.
- Une fois cette planification en place, les familles auront accès dans leur collectivité à un organisme de coordination unique précis où elles pourront s'adresser à un coordonnateur de la planification des services chargé de ce qui suit :
 - travailler avec les familles pour élaborer un plan de services coordonnés;
 - aider les familles concernant l'éventail de services et de mesures de soutien qui répondent aux besoins de leurs enfants;
 - surveiller les progrès.

- Dans le cadre de la planification coordonnée des services, les coordonnateurs de la planification des services communiqueront avec le personnel de l'école au besoin afin que le plan de services de l'enfant ou du jeune puisse guider la planification de la transition vers l'école et le plan d'enseignement individualisé (PEI). De cette façon, les familles n'auront pas à répéter inutilement leur histoire, et la planification coordonnée des services et les processus de l'école appuieront ensemble les besoins et objectifs de l'enfant ou du jeune.
- Le plan de services coordonnés d'un enfant ou d'un jeune peut servir de base pour établir les programmes et les services qui feront partie de son PEI. Le plan de services coordonnés peut aussi servir de référence pour éclairer les programmes et les services durant les processus de transition comme le début de la scolarisation et le passage à l'âge adulte. Un plan de transition peut déjà faire partie du PEI de l'élève. Le conseil scolaire peut aussi, à sa discrétion, décider d'en créer un pour tout élève bénéficiant de services ou de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, mais qui n'a pas de PEI ni le statut officiel d'élève en difficulté.
- La prestation intégrée des services de réadaptation assurera une expérience harmonieuse et intégrée des services aux enfants ayant des besoins de réadaptation et à leur famille. La réadaptation comprend des services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie à l'école dans la mesure du possible, selon les besoins de l'enfant.
- Les services de réadaptation aident les élèves ayant des besoins particuliers en les munissant des outils dont ils ont besoin pour réussir pendant et après leur scolarisation.

Services aux enfants et aux jeunes ayant des troubles du spectre autistique

Nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme

- Le 29 mars 2016, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a annoncé un nouvel investissement de 333 millions de dollars pour élargir au cours des cinq prochaines années les services en matière d'autisme pour les enfants afin qu'un plus grand nombre d'enfants bénéficient plus rapidement d'interventions critiques et que les services soient mieux adaptés à leurs besoins. Ces changements s'inscrivent dans la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers.
- Le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme, plus souple, sera mis en œuvre en 2018 et combinera les services en matière d'autisme en un seul continuum élargi et plus réactif de soutien pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
- Aux termes de ce nouveau programme, les enfants de tous âges seront évalués dès leur admission dans le Programme et recevront du soutien au niveau d'intensité qui leur est le plus profitable. Du soutien continuera d'être offert à différents niveaux d'intensité, depuis les services très intensifs jusqu'au soutien d'intensité modérée, en fonction des besoins individuels des enfants et des preuves actuelles.
- Au cours de la transition vers le nouveau programme, le ministère prendra les mesures suivantes :

- transition graduelle des enfants de cinq ans et plus qui reçoivent actuellement des services d'ICI vers des services d'analyse comportementale appliquée (ACA);
 - subvention ponctuelle de 8 000 \$ aux familles ayant des enfants de cinq ans et plus qui sont inscrits sur la liste d'attente des services d'ICI pour qu'elles puissent acheter immédiatement des services ou soutien communautaire en fonction des besoins particuliers de leurs enfants, pendant la période de transition alors qu'ils sont désinscrits de la liste d'attente des services d'ICI;
 - augmentation de la durée et de l'intensité des services d'ACA sur quatre ans à partir de 2017, afin que les services soient plus souples et adaptés aux besoins individuels des enfants.
- Le MSEJ continue en outre de collaborer avec l'ensemble du gouvernement pour renforcer les mesures de soutien pour toutes les personnes autistes.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Le MSEJ et le ministère de l'Éducation travaillent en étroite collaboration pour améliorer les mécanismes de soutien offerts aux élèves ayant des TSA, notamment :
 - améliorer la transition des enfants qui passent de services communautaires en matière d'autisme à l'école ainsi que les transitions dans l'école;
 - améliorer les résultats des élèves grâce à la prestation en collaboration de services harmonisés par les fournisseurs de services et les éducatrices et éducateurs en matière d'autisme.

Évaluation du programme de services et de soutiens communautaires du MSEJ fondés sur l'ACA

- Le Ministère recourt à un processus d'approvisionnement concurrentiel pour obtenir les services d'un fournisseur qui effectuera une évaluation indépendante de ses services et de ses soutiens fondés sur l'ACA destinés aux enfants et aux jeunes ayant des TSA.
- L'appel d'offres à cet égard a été affiché sur le portail des appels d'offres du gouvernement, Bravosolution, le 8 janvier. L'évaluation doit commencer au printemps 2016 et prendre fin à l'automne 2016.
- Le but est d'évaluer l'efficacité du programme jusqu'à présent et de découvrir les moyens de concevoir et de fournir des services et des soutiens fondés sur l'ACA de la façon la plus accessible, équitable et efficace possible.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Étant donné qu'un grand nombre d'enfants et de jeunes qui profitent des services et des soutiens communautaires fondés sur l'ACA vont à l'école, l'évaluation portera également sur le degré d'harmonisation entre le programme d'ACA et les techniques pédagogiques basées sur l'ACA employées dans les écoles.
- Le MSEJ collabore étroitement avec le ministère de l'Éducation tout au long du processus.

Projets pilotes d'assistance au travail pour les jeunes ayant des troubles du spectre autistique

- Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ), en partenariat avec le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC), a lancé en mars 2016 trois projets pilotes d'assistance au travail pour les jeunes ayant des TSA.
- Les projets pilotes aideront les jeunes (de 14 à 30 ans) à obtenir et à garder un emploi rémunéré et à améliorer la capacité des employeurs de recruter, d'embaucher et de retenir ces jeunes.
- Les projets pilotes seront fournis pendant deux ans par trois organismes dans leur collectivité :
 - YMCA de Sudbury;
 - Leads Employment Services à London;
 - Community Living Brant à Brantford
- Le but des projets pilotes est de recueillir de l'information et des éléments probants sur les pratiques exemplaires relatives aux personnes ayant des TSA afin d'aider l'Ontario à améliorer et à intégrer les services liés à l'emploi.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Les projets pilotes aideront les jeunes ayant des TSA des niveaux secondaire et postsecondaire à faire la transition vers le marché du travail. Les organismes retenus seront tenus de collaborer avec des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire locaux pour recruter des participants et mettre en œuvre des projets pilotes.

Ministère : Santé et Soins de longue durée

Priorité aux patients : Une proposition pour renforcer les soins de santé axés sur les patients en Ontario

- Le 17 décembre 2015, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a publié *Priorité aux patients : Une proposition pour renforcer les soins de santé axés sur les patients en Ontario* (proposition), un document de travail qui décrit les changements que l'on propose d'apporter au système de santé.
- Aux termes des changements structurels proposés, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) assumeront la responsabilité de l'intégration des soins à domicile et en milieu communautaire dans le système et joueront un rôle plus important en ce qui concerne les soins primaires et le renforcement des liens avec la planification de la santé de la population.
- Le document de travail peut être consulté [ici](#).
- Après la publication de ce document, le MSSLD et les RLISS ont activement mobilisé les patients, fournisseurs de soins de santé, syndicats et associations d'intervenants pour obtenir leurs commentaires sur les propositions formulées dans le document.

- Les commentaires formulés, en plus d'inclure de nombreuses suggestions utiles, ont montré qu'il existe un vif intérêt pour que l'on améliore encore davantage notre système de soins de santé. La plupart des commentaires appuyaient les objectifs fixés dans *Priorité aux patients* et les stratégies proposées pour les atteindre.

État de la situation/calendrier

- Annoncée le 17 décembre 2015.
- Étant donné que le modèle proposé exige des modifications aux textes de loi, le MSSLD a examiné les lois touchées et les observations formulées par les partenaires. Le MSSLD entend présenter un projet de loi à l'Assemblée législative au cours du printemps 2016.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) offrent des Services auxiliaires de santé dans les écoles (SASE) afin que les enfants qui ont des besoins particuliers et ont besoin d'aide puissent fréquenter les écoles financées par les fonds publics (écoles publiques et séparées) et les écoles privées ou être scolarisés à domicile.
- Faire en sorte qu'il n'y ait aucune interruption dans les services de soins de santé est une priorité pour le MSSLD et constitue un engagement envers les Ontariens et Ontariennes.
- Aux termes de la proposition, les services de santé à domicile continueraient d'être offerts par les prestataires de services et personnel de première ligne actuels.
- L'un des objectifs du plan du MSSLD intitulé *Priorité aux patients : Feuille de route pour renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire* est de moderniser la prestation des services, notamment les contrats.
- Avec le temps, on s'attend à ce que les contrats conclus avec les prestataires de services de santé à domicile soient mieux coordonnés et plus cohérents au sein du modèle géographique des sous-régions des RLISS. Si la proposition est mise en œuvre, le MSSLD travaillera en étroite collaboration avec les CASC, les RLISS et les autres partenaires du système de santé pour planifier la continuité des soins à la clientèle.

Beaux sourires Ontario

- Beaux sourires Ontario est un programme de soins dentaires gratuits destinés aux enfants et aux jeunes de 17 ans et moins provenant d'une famille à faible revenu.
- Beaux sourires Ontario paie le coût des visites périodiques chez un fournisseur de soins dentaires titulaire d'un permis, par exemple un dentiste ou hygiéniste dentaire. Le programme couvre le coût des services dentaires, notamment les examens, nettoyages, obturations, rayons X et détartrage. Les soins dentaires urgents ou d'urgence sont également couverts par Beaux sourires Ontario.

État de la situation/calendrier

- En avril 2016, le MSSLD a annoncé qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les six programmes suivants financés par le secteur public étaient intégrés au nouveau programme Beaux sourires Ontario :

- prestations dentaires pour enfants dans le cadre du programme Ontario au travail;
- prestations dentaires pour enfants dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées;
- prestations dentaires pour enfants dans le cadre du programme Aide aux enfants qui ont un handicap grave;
- Programme de soins dentaires pour enfants;
- programme Beaux sourires Ontario;
- services de santé bucco-dentaire préventifs offerts par les bureaux de santé publique locaux.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Les enfants âgés de 17 ans et moins sont automatiquement admissibles et inscrits au programme Beaux sourires Ontario lorsqu'eux-mêmes ou leur famille reçoivent des prestations du programme Ontario au travail, l'Aide pour soins temporaires, l'aide aux enfants qui ont un handicap grave ou des prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Ministère : Formation, Collèges et Universités

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés (FAEEH)

État de la situation/calendrier

- En 2015-2016, plus de 54 millions de dollars ont été accordés pour aider les élèves handicapés à obtenir leur diplôme d'études postsecondaires.
 - Sur cette somme, 32,5 millions de dollars ont été versés aux établissements grâce au FAEEH.
- En 2014-2015, plus de 59 000 étudiantes et étudiants étaient inscrits auprès des bureaux d'aide aux personnes handicapées dans des établissements postsecondaires.
- À partir de 2014-2015, le Ministère a intégré le financement du Programme de transition offert en été à celui du FAEEH.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- Le FAEEH aide les collèges et universités à payer les coûts de fonctionnement des bureaux de soutien aux étudiants handicapés, qui offrent une vaste gamme de mesures d'adaptation et de services : évaluation des apprentissages et accès à des ordinateurs ou aux outils technologiques d'apprentissage appropriés.

Renforcer les transitions vers l'éducation postsecondaire pour les élèves handicapés

État de la situation/calendrier

- De 2013-2014 à 2015-2016, le Ministère a accordé 1,5 million de dollars au « plan d'action visant à renforcer la transition des élèves handicapés vers l'éducation

postsecondaire », qui met l'accent sur les élèves ayant des troubles du spectre autistique.

- **[Guide de ressources de transition](#)** : Le site Web, lancé en 2013, reçoit maintenant environ 2000 visites par mois et a été distribué sous forme imprimée dans tous les conseils scolaires de la province. Le site renseigne les élèves, les familles et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation sur la transition aux études postsecondaires.
- **Projets pilotes** : L'Université York et le Collège Algonquin ont collaboré avec des conseils scolaires locaux pour mettre à l'essai un modèle préliminaire pour la transition. Les projets ont été financés pour une année supplémentaire en 2016-2017, ce qui permettra de communiquer les résultats des recherches aux secteurs en vue de faciliter le transfert de connaissances pour un modèle de transition souple appuyant les élèves ayant des TSA.
- **Groupe de travail multisectoriel sur les transitions au postsecondaire pour les élèves ayant des troubles du spectre autistique** : Le Ministère a créé un groupe de travail formé de personnes ayant de l'expérience et des connaissances dans le domaine de la transition des élèves ayant des troubles du spectre autistique et qui représentent le milieu de l'éducation secondaire et postsecondaire, les familles, les organismes communautaires, des prestataires de soins de santé et plusieurs ministères du gouvernement de l'Ontario.
- Le groupe s'est réuni à cinq reprises et progresse comme prévu pour conseiller le ministère d'ici l'été 2016 sur un modèle de transition des élèves ayant des TSA.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- L'accent mis au départ sur les élèves ayant des troubles du spectre autistique reflète l'augmentation significative du nombre d'élèves ayant ces troubles qui font la transition du secondaire au postsecondaire. En même temps, le plan devrait entraîner le renforcement des soutiens à la transition pour tous les élèves handicapés.

Centres d'évaluation régionaux

- En 2015-2016, 965 000 dollars ont été versés au Centre d'évaluation et de ressources du Nord de l'Ontario et 1,236 million de dollars ont été versés au centre régional d'évaluation et de ressources de l'Université Queen's. Ces centres fournissent des évaluations psychoéducationnelles aux élèves ayant des troubles d'apprentissage en Ontario. En outre, ces centres aident les élèves handicapés à faire la transition vers l'école secondaire grâce à diverses initiatives de soutien et les encouragent et les aident à poursuivre des études postsecondaires.
- Le Collège Boréal a établi en 2014-2015 à Sudbury un centre francophone d'évaluation psychoéducationnelle visant les troubles d'apprentissage chez les étudiants et étudiantes francophones des établissements postsecondaires du Nord de l'Ontario. L'allocation totale accordée au centre en 2015-2016 s'élevait à 289 500 \$.

Initiatives et programmes visant la réussite des élèves

- En 2012-2013, le MFCU a continué de collaborer avec EDU dans le cadre de deux initiatives clés liées à la réussite des élèves : les Programmes à double reconnaissance de crédit et les Majeures Haute Spécialisation.
- En 2015-2016, 36,6 millions de dollars ont été accordés à l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT), ce qui inclut les doubles crédits.
- Le programme de Majeure Haute Spécialisation (programme de majeure) est un programme spécialisé approuvé par le Ministère et axé sur la carrière. Il permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences dans des secteurs économiques particuliers tout en satisfaisant aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). En 2015-2016, 25,3 millions de dollars ont été affectés à ce programme, plus une somme supplémentaire d'un million de dollars pour la formation des élèves à l'innovation, à la créativité et à l'entrepreneuriat.
- Le document *Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2013a) décrit les exigences en matière de politique et de programme pour que les élèves de la maternelle à la 12^e année participent à un programme de planification de carrière, d'études et de vie. Le programme est conçu pour aider les élèves à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés relativement à leur éducation, à leur carrière et à leur vie.
 - Il s'agit d'un programme qui met en jeu toute l'école par le biais de l'enseignement en classe lié au curriculum et de programmes et activités dans l'école plus généralement.
 - Les élèves consignent leurs apprentissages dans un portfolio de cheminement de la maternelle à la 6^e année, et dans un plan d'itinéraires d'études sur le Web de la 7^e à la 12^e année. Les élèves ont la possibilité de présenter leur portfolio ou plan à une enseignante ou un enseignant ou à une orienteuse ou un orienteur. Ils peuvent également choisir de présenter leurs apprentissages à un parent ou à un tuteur.
 - Les conseils ont commencé à mettre en œuvre le programme en septembre 2013. La mise en œuvre complète dans toutes les écoles élémentaires secondaires de l'Ontario a débuté en septembre 2014.

Liens avec l'éducation de l'enfance en difficulté

- En 2015-2016 (11^e année de la Stratégie), environ 46 000 élèves participent à plus de 1 760 programmes de majeure offerts dans plus de 660 écoles secondaires dans 19 secteurs économiques pour l'année scolaire 2016-2017.
- Les données de 2014-2015 du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) indiquent que 27 % des participantes et participants au programme de majeure disposaient d'un PEI.
- Les données de 2014-2015 du SISOn indiquent que 17 % des participantes et participants aux Programmes à double reconnaissance de crédit avaient fait l'objet

d'un examen d'un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), et 27 % des participants avaient un PEI.

- Depuis 2013-2014, un projet pilote de programme à double reconnaissance de crédit auquel ont participé 10 jeunes du Collège Durham, du Durham District School Board et du Kawartha Pine Ridge District School Board a donné l'occasion aux jeunes de goûter à la vie collégiale et d'améliorer leurs habiletés scolaires et professionnelles en participant à des cours du programme Intégration communautaire par l'éducation coopérative du Collège Durham. Les résultats continuent d'être impressionnants, et le projet pilote se poursuit en 2015-2016 et a été approuvé pour 2016-2017.
- Les portfolios de cheminement et les plans d'itinéraires d'études peuvent servir de source d'information, parmi de nombreuses autres, lors de la préparation du PEI et du plan de transition (sauf pour les élèves identifiés comme des élèves en difficulté uniquement parce qu'ils sont surdoués), plans qui sont requis pour les élèves bénéficiant de programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté.

Apprentissage

- En 2015-2016, un montant de 2,7 millions de dollars a été versé aux collèges pour l'initiative Soutien aux apprenties et apprentis handicapés (SAAH).
- L'initiative SAAH permet d'aider les collèges à assumer les coûts associés aux mesures d'adaptation, à l'évaluation du handicap et à la modification de l'équipement pour les personnes handicapées qui participent à un programme d'apprentissage ou de préapprentissage ou au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.
- Le 9 avril 2015, la première ministre Wynne a annoncé un investissement supplémentaire de 55 millions de dollars dans trois programmes d'apprentissage (qui cadrent tous avec le budget de l'Ontario 2015) :
 - Le Programme de préapprentissage recevra un montant supplémentaire de 13 millions de dollars réparti sur deux ans. Cet investissement aidera les personnes envisageant de faire carrière dans un métier spécialisé à parfaire leurs compétences professionnelles et à se préparer à trouver du travail comme apprentie ou apprenti grâce à des formations en classe et à des stages professionnels.
 - Le Programme de préapprentissage appuie les projets conçus spécialement pour améliorer l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage.
 - Un appel de propositions a été lancé à la fin du mois de mai 2015; les collèges étaient invités à y participer.

Santé mentale

- Dans le cadre de l'investissement de 257 millions de dollars pour la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants et les jeunes pendant les trois premières années et annoncée dans le budget de 2011, le Ministère a lancé le Fonds d'innovation en santé mentale en septembre 2012 pour financer des projets visant à améliorer les services de santé mentale offerts aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario et la santé mentale de ces derniers.
- Le Ministère fait des investissements annuellement pour améliorer les soutiens et les services de santé mentale offerts aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire en Ontario.
- Depuis 2013, le Ministère a appuyé 32 projets dans le cadre du Fonds d'innovation en santé mentale pour aider le secteur de l'enseignement postsecondaire et ses partenaires communautaires à mettre au point de nouvelles approches innovatrices qui aident les personnes étudiant actuellement dans des établissements d'enseignement postsecondaire et celles qui envisagent de le faire. Deux autres projets ont également reçu des fonds pour la santé mentale.
- Dix-neuf projets sont maintenant achevés et nous commençons à en voir les résultats. Nous continuerons à étudier les résultats et les recommandations de ces projets pour éclairer les décisions concernant les meilleurs moyens d'aider les étudiants ayant des problèmes de santé mentale. Quinze projets continuent à être financés en 2016-2017.
- L'un des projets sélectionnés est le Centre for Innovation on Campus Mental Health (centre d'innovation en matière de santé mentale sur les campus). Le Ministère travaille avec l'Association canadienne pour la santé mentale de l'Ontario, qui administre maintenant le Centre, afin de continuer à déterminer le rôle permanent du Centre.
- Le 4 octobre 2013, le ministre a participé au lancement officiel d'Allo J'écoute, une ligne d'assistance en santé mentale bilingue destinée aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de toute la province. La ligne est ouverte jour et nuit, toute l'année, et est administrée par Jeunesse, J'écoute, l'organisme communautaire national offrant aux jeunes des services de counseling par téléphone depuis 1989. Ce service est offert en collaboration avec ConnexOntario Information sur les services de santé, 211 Ontario et le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents. La ligne d'assistance en santé mentale pour les étudiantes et étudiants postsecondaires est accessible en composant le 1 866 925-5454, et également sur le site Web d'[Allo j'écoute](#).
- Le Ministère accorde à Jeunesse, J'écoute et à ses partenaires plus de 3 millions de dollars chaque année jusqu'en 2017-2018 pour que le service offre la ligne d'assistance dédiée aux jeunes de niveau postsecondaire ayant des problèmes de santé mentale. Lancée à l'automne 2013, la ligne permet d'offrir des services de counseling et d'aiguillage à environ 2 000 étudiants et étudiantes tous les mois.
- Le Ministère continue de collaborer avec les ministères partenaires – le MSSLD, EDU et le MSEJ – tout au cours de la quatrième année de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances et par la suite. Le 25 novembre 2014, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé que la portée de la

Stratégie serait élargie pour soutenir la transition entre les services aux jeunes et aux adultes et améliorer la qualité des services offerts aux Ontariennes et Ontariens de tous âges.

- EDU participe à part entière à la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui a été déployée en juin 2011.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Refonte des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

- En 2014-2015, le MSSC a accéléré le rythme d'investissement afin que plus de personnes puissent en bénéficier plus tôt.
- Pour certains programmes, cela a signifié que nous avons dépassé nos objectifs de la première année concernant le nombre de personnes ayant reçu des services.
- Plus de 14 000 personnes et familles reçoivent du nouveau financement direct afin qu'elles puissent choisir les programmes qui les aident à réaliser leurs objectifs.
 - Dans le cas du Programme de services particuliers à domicile (PSPD), nous avons éliminé la liste d'attente de 2014 deux ans plus tôt que prévu et accordé du financement à 8 000 familles aux termes du PSPD.
 - Dans le cas du programme Passeport, nous avons atteint notre objectif de la deuxième année un an plus tôt que prévu et accordé du financement à plus de 6 000 personnes dans le cadre de ce programme.
- Le MSSC devrait éliminer comme prévu d'ici 2017-2018 la liste d'attente de 2014 du programme Passeport.
- Le MSSC a recommencé à approuver du nouveau financement direct à plus de personnes en 2015-2016. D'ici la fin de 2017-2018, 13 000 personnes et leur famille auront reçu du nouveau financement dans le cadre du programme Passeport – notamment des milliers de nouvelles personnes qui attendaient du soutien depuis avant le 31 décembre 2014.
- Le programme Passeport continuera de prendre de l'ampleur au cours des trois années d'investissement, car on s'attend à ce que plus de 20 000 personnes reçoivent du financement du programme Passeport d'ici 2017-2018.
- Nous savons que même avec ces importantes augmentations du financement direct, il reste de nombreuses personnes et familles qui ont besoin de soutien.

Ateliers protégés

- En novembre 2015, la ministre des Services sociaux et communautaires a annoncé que le gouvernement allait mettre fin aux nouvelles admissions dans des ateliers protégés.
- L'Ontario veut s'assurer que les personnes ayant une déficience intellectuelle aient toutes les possibilités de vivre de façon intégrée et autonome, tout comme les autres personnes habitant leur collectivité.
- Aucun programme ne sera fermé ni aucun soutien ne sera éliminé sans que des options de remplacement aient été mises en place.
- La participation communautaire valable peut inclure le travail, le bénévolat ou des activités de loisir.

- Le MSSC communiquera avec les intervenants au cours des prochains mois afin de planifier soigneusement cette transition.